



DCM2024/0625-06

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Myriam BOUGARAN, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Christine BUGNY-BRAILLY (pouvoir à Maurice JOLY) ;

Absentes excusées : Anne-Lise GOURIOU, Elise CADOUR,

A été élue secrétaire de séance : Sylvie BOTTA-LE ROY.

OBJET : Recours à la centrale d'achat RESAH dans le cadre de la démarche de mutualisation des achats avec Brest Métropole

Rapporteur : Monsieur Armel GOURVIL

Le Code de la commande publique (CCP) permet la création de centrales d'achats, qui ont pour objet d'exercer au bénéfice des acheteurs une activité d'achat centralisée pour l'acquisition de fournitures, de services ou de travaux.

Le respect par ces centrales d'achats des règles de la commande publique permet aux acheteurs qui y recourent pour leurs achats de ne pas avoir à lancer eux-mêmes les procédures de passation requises (CCP, art. L. 2113-4). Levier d'optimisation des achats, les centrales d'achat permettent d'optimiser les coûts de passation et de gestion de ces achats et de bénéficier d'économies d'échelle.

S'agissant d'achats liés à des besoins récurrents, la commune de BOHARS recourt ainsi régulièrement à la centrale d'achat UGAP (Union des groupements d'achats publics) notamment dans le domaine des véhicules.

Une nouvelle opportunité en matière de centrale d'achat existe avec le RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) offrant ainsi la possibilité de disposer d'un levier complémentaire d'optimisation des achats.

Afin de poursuivre la démarche de mutualisation des achats à l'échelle de Brest métropole menée dans le cadre du groupement de commandes permanent lié aux besoins récurrents, Brest Métropole propose aux communes membres de son territoire et au CCAS de la Ville de Brest de recourir aux services de la centrale d'achat RESAH par son intermédiaire.

Créée en 2007, le RESAH est un groupement d'intérêt public (GIP), regroupant 2100 membres dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif. Depuis 2022, le RESAH ouvre progressivement ses marchés aux collectivités territoriales. Cette centrale d'achat agit, selon les marchés :

- en tant que centrale d'achat de type grossiste avec recours possible sans adhésion au GIP,
- en tant que centrale d'achat de type mandataire permettant la mise à disposition de marchés dans des domaines d'achats divers (informatique et télécommunications, énergie...).

Les modalités d'adhésion, de fonctionnement et les frais associés à cette centrale d'achat sont les suivantes :

Adhésion	Modalités de recours	Frais de mise à disposition des conventions
<input type="checkbox"/> Requête <input type="checkbox"/> Cotisation annuelle : 600 €	<ul style="list-style-type: none"> • Convention de service d'achat centralisé par marché/accord-cadre à signer • Exécution technique et financière du marché par le membre 	<input type="checkbox"/> Contribution financière annuelle variable par lot/marché subséquent mis à disposition (fourchette indicative : entre 300 et 2500 €)

Pour recourir aux services du RESAH, une adhésion au GIP est nécessaire, toutefois la seule adhésion de Brest Métropole permet aux communes de la Métropole et au CCAS de la Ville de Brest d'en bénéficier le cas échéant sans avoir à y adhérer elles-mêmes. La cotisation annuelle au GIP RESAH sera prise en charge intégralement par Brest métropole.

Pour les achats que Brest Métropole souhaite réaliser par l'intermédiaire du RESAH, les acheteurs publics concernés ayant approuvé le recours à cette centrale d'achat seront consultés par Brest Métropole afin de recueillir leur souhait d'y participer.

En cas de souhait des communes ou du CCAS de la Ville de Brest de réaliser les achats concernés dans le cadre du RESAH, elles seront désignées bénéficiaires dans la convention de service d'achat centralisé par marché/accord-cadre à signer par Brest Métropole.

Chaque acheteur public concerné sera en charge de l'exécution technique et financière de la part des prestations le concernant.

Les frais de mise à disposition des conventions facturés par le RESAH seront le cas échéant proratisés en fonction du nombre d'acheteurs concernés (frais de mise à disposition de chaque acheteur = montant total prévu par la convention / nombre d'acheteurs publics concernés par la convention dont Brest métropole).

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le recours à la centrale d'achat RESAH par l'intermédiaire de Brest métropole et d'autoriser le Maire, ou son représentant à prendre toutes décisions et signer tous documents s'y rapportant.

Avis de la Commission administration générale – finances – personnel – intercommunalité : favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Secrétaire de séance,
Sylvie BOTTA-LE ROY

Fait en mairie, le 26 Juin 2024
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL

